

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le quatorze janvier convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le vingt janvier deux mil quinze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion
- Enquête publique pour installations classées pour la protection de l'environnement : demande de renouvellement d'exploitation d'une carrière souterraine de pierres ornementales sur les communes de Sireuil et Champmillon : avis du Conseil
- PLU : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Devis aire de jeux
- Questions Diverses

L'an 2015, le 20 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BOUCHET Sandra, DUBOURG Nicole, ESCANDE Aurélie, GALY Virginie, POMMERAUD Brigitte, MM : CORNELIUS Richard, KOTSIS Jack, RODOMOND Jocelyn

Absent(s) : Mmes : CHARLES Floriane, CHASSELOUP Annie, M. BESSONNET William

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme BALLANGER Stéphanie à M. KOTSIS Jack,  
M. BERTIN Jean-Noël à Mme POMMERAUD Brigitte,  
M. LABAYE Gilles à M. DUROCHER Denis

Secrétaire: Mme ESCANDE Aurélie

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### **Installations classées pour la protection de l'environnement - enquête publique - avis du conseil municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté en date du 12 décembre 2014 le Préfet a ordonné une enquête publique dans les mairies de Sireuil et Champmillon, sur la demande de renouvellement d'exploitation d'une carrière souterraine de pierres ornementales sur ces dites communes aux lieux-dits "Les Chagnerasses" "Plantier de la Chapelle" "Sur les Chaumes" et "Chez Pajot" présentée par la SAS FRANCEPIERRE Poitou-Charentes.

Cette enquête d'une durée de 32 jours consécutifs est ouverte depuis le 12 janvier à 9 heures et devra être close le 12 février à 18 heures.

Une partie du territoire de notre commune étant comprise dans le périmètre dans lequel l'affichage public doit être effectué et qui est fixé à 3 kilomètres, il incombe donc à notre commune de procéder à l'affichage de cette enquête et d'en adresser un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité.

De plus en application de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, il faut que le Conseil municipal émette un avis sur cette demande, étant précisé que cet avis peut intervenir dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête par le commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire invite donc le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier d'enquête et après en avoir délibéré  
Emet un avis favorable et n'émet aucune observation.

\*\*\*\*\*

### **Devis aire de jeux.**

Présentation des devis reçus et des fiches techniques des éléments retenus.

La Sté VEDIF propose un devis fourniture des jeux et installation pour un montant H.T. de 48 685,00 €  
Dont 29 075,00 € H.T. pour la seule installation.

Un devis pour l'installation a été demandé à la Sté BLUTEAU, il s'élève à 18 534,50 € H.T.

Un nouveau devis pour la mise en place va être demandé à la Sté Guérin T.P.

Attendre donc les nouveaux devis pour prendre une décision lors d'un prochain conseil municipal.

\*\*\*\*\*

### **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Diverses modifications et compléments d'informations sont demandés au Cabinet SCAMBIO  
Voir document joint en annexe

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses :**

- Pont de singe : devis à signer pour réparation du sol abîmé et réinstallation du jeu.
- Devis à signer pour nettoyage toit de l'église
- Lampadaire n° V 62 (lotissement Belle Vallée) ne fonctionne pas ⇒ envoyer une demande de dépannage.
- Prochain réunion du Conseil Municipal le 17 mars 2015 à 20 h 30

\*\*\*\*\*

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23 h 30

\*\*\*\*\*